

## **Rapport d'activité de l'UTR Vendée**

**21 avril 2011 / 26 mars 2015**

### **Présentation de l'UTR**

L'Union Territoriale des Retraité(e)s CFDT de la Vendée compte à ce jour 470 adhérents dont 164 femmes et 306 hommes répartis sur quatre unions locales et sept sections syndicales de retraités

93 personnes, salariés actifs, ont rejoint l'UTR, soit pour être militants soit pour soutenir les actions de la CFDT retraités, comme ils l'ont fait dans le monde des salariés de leurs branches professionnelles.

47 personnes ont cessé d'adhérer pour des raisons diverses comprenant les décès.

Malgré les résolutions de notre congrès 2011, nous n'avons à ce jour que quatre ULR (Fontenay-le-Comte, Les Herbiers, Montaigu, La Roche-sur-Yon et Vendée Centre Ouest).

Nous n'avons pu mettre en place deux ULR qui seraient extrêmement nécessaires sur le plan géographique (Challans, les Sables d'Olonne), afin de renforcer la proximité, être à l'écoute de nos adhérents de ces secteurs et aussi pour alléger la charge de travail de l'ULR de la Roche-sur-Yon.

Nous n'avons pas réussi sur ces objectifs, mais cela reste d'actualité.

Rappelons que les ULR sont pourvues de statuts qui leur permettent de mettre en place leur assemblée générale et de percevoir une subvention de leur municipalité, tout en étant sous la tutelle de l'UTR.

Des ULR tiennent des permanences pour informer et conseiller TOUS les retraités.

## ***Les sept sections syndicales de retraités :***

SGA, MÉTAUX, SEP, SGEN, TRANSPORT, CHIMIE-ÉNERGIE, S3C rassemblent les adhérents de leurs branches professionnelles ayant une union fédérale de retraités; celles-ci font des activités culturelles et tissent des liens de proximité avec les futurs adhérents.

Certaines, avec peu d'adhérents, ont des difficultés de fonctionnement et se regroupent avec une autre SSR pour les activités culturelles.

## ***Le conseil de l'UTR***

Les membres désignés ou élus titulaires/suppléants des ULR et SSR forment le conseil UTR qui peut comprendre de sept à vingt-sept membres ; ces instances sont toutes représentées.

Nous avons quatre à cinq conseils par an, avec un ordre du jour relativement chargé.

Sur le département de la Vendée et sur la région des Pays de la Loire, l'UTR a toute sa place, malgré la difficulté d'être représentée ; sur les postes de titulaires et suppléants du bureau et du conseil régional, trois sièges sont restés vacants.

Notre participation nous permet d'avoir une vision sur le fonctionnement des UTR de la région et d'avoir un échange politique sur nos revendications.

Au bureau départemental interprofessionnel nous participons avec un siège de moins depuis le congrès UD des 26 et 27 novembre 2014, (voir l'article dans notre journal de mars 2015).

Difficultés aussi avec l'union régionale interprofessionnelle des Pays de La Loire, là où nous ne sommes pas représentés par manque de temps disponible des membres du conseil UTR.

## ***Le bureau de l'UTR***

Mais malgré cela le bureau de l'UTR, composé de cinq membres, tient ses permanences le mardi matin de 9 h 30 à 12 h pour gérer les affaires courantes et analyser les informations provenant de diverses instances, confédérale, régionale, syndicale et de ses adhérents.

Afin de faciliter la diffusion de l'information à nos adhérents, en complément du journal UTR, nous avons créé un site internet : [www.cfdt85-retraites.fr](http://www.cfdt85-retraites.fr) propre à notre UTR.

La gestion de nos adhérents se trouve facilitée, par la mise en place de GASEL sur le plan national en remplacement de GESSY, malgré beaucoup de difficultés de fonctionnement lors du lancement début 2013.

Aujourd'hui nous avons la possibilité de savoir le nombre exact de nos adhérents chaque jour, et de procéder au transfert d'un adhérent salarié actif ou un adhérent retraité vers l'UTR sans le radier.

### ***Les actions de l'UTR c'est aussi :***

- la revendication par 330 cartes-pétition que nous avons remises au chef de cabinet du préfet de la Vendée, et qui ont été transmises au président de la république pour relancer le dossier sur le financement de la perte d'autonomie.
- l'enquête sur le pouvoir d'achat des retraités : 160 questionnaires sont revenus, ce qui a permis une analyse concrète sur le montant des pensions en Vendée.
- l'envoi de plusieurs courriers aux députés et sénateurs pour faire avancer le projet de loi sur le reste à charge aux familles des résidents dans les EHPAD et au maintien à domicile, dossier repoussé maintenant au mois de juillet 2015.
- la vigilance sur le versement à la Contribution Additionnelle de Solidarité pour l'Autonomie (CASA) des fonds (0,30%) perçus sur nos pensions ; cette mesure a produit 450 millions d'euros en 2013 et 645 millions en 2014 au plan national.

## **Fonctionnement et Commissions**

Pour aider à la prise en charge de ses actions et revendications, l'UTR s'est dotée dans son fonctionnement de cinq commissions, dont certaines ont des difficultés à fonctionner par manque de participants :

**Communication** – elle comprend la mise à jour du site internet, la recherche et la rédaction des articles de notre journal.

**Loisirs et Culture** - elle organise nos trois principales activités annuelles : randonnée pique-nique, galette et voyage culturel avec une étude particulière sur la tarification pour que chaque adhérent puisse participer selon ses moyens financiers.

**Développement** – elle va au devant des syndicats de salariés actifs pour faire valoir l'intérêt de rester adhérent à la CFDT, avec beaucoup de difficultés à ce jour car pour certains ce n'est pas leur priorité. elle agit en particulier en prenant contact avec les préretraités et les plus de 55 ans susceptibles de partir en retraite dans les deux années qui suivent.

**Santé** – elle va devenir Commission Cadre de Vie et Santé

Cette commission a cessé de fonctionner depuis deux ans, par manque de responsable régional, et les difficultés sur la mise en place d'objectifs car ils sont très nombreux en ce qui concerne les retraités : mutuelles, maintien à domicile, services de santé, déserts médicaux, etc...

Nous relançons cette commission avec sept personnes.

**Formation** - elle propose à tous nos adhérents de participer aux formations prévues par l'UCR, pour ceux qui siègent dans les CCAS, CVS, CODERPA ; ceux qui aiment l'écriture peuvent participer à « Écrire pour être lu » .

Le militant ou l'adhérent retraité peut se former pour mieux porter nos revendications dans les instances administratives.

## **L'Union Territoriale des Retraités CFDT de Vendée : un syndicat à part entière**

Au cours des dernières décennies, différents congrès de la CFDT en 1985, 1998 et 2002 notamment, ont débattu et se sont prononcés sur le sujet.

Depuis 2003 tous les retraités CFDT, quelle que soit leur branche professionnelle, se sont regroupés au sein des UTR.

L'union territoriale des retraités est reconnue à la CFDT comme syndicat et soumise aux mêmes règles d'organisation, de gestion, de fonctionnement et est rattachée aux mêmes statuts confédéraux.